CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL
CERGY-PONTOISE agglo

Les Tarifs

Les frais de scolarité couvrent la formation pédagogique pour l'année scolaire en cours et varient selon les revenus, la composition et le lieu d'habitation de la famille, ainsi que le niveau d'enseignement suivi par l'élève.

Les tarifs ci-après concernent l'**année scolaire 2025-2026.** Ils ont été adoptés par délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du 3 juin 2025. Un abattement de 10% est calculé à partir du 2e enfant inscrit au conservatoire, quelle que soit sa provenance géographique.

Pour les résidents de l'agglomération de Cergy-Pontoise

Communes de Boisemont, Cergy, Courdimanche, Eragny, Jouy-le-Moutier, Maurecourt, Menucourt, Neuville, Osny, Pontoise, Puiseux, Saint-Ouen l'Aumône et Vauréal

- Eveil - Initiation (musique-danse-théâtre) : de 77€ à 197€ *
- Cycle 1 - Cycle 2 (parcours adulte et parcours accompagné) : de 186€ à 460€ *
- Cycle 3 (parcours amateur et cycle d'orientation professionnelle) - Cycle d'enseignement préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) : de 262€ à 657€ *
- Discipline supplémentaire : de 130€ à 180€ *
- Location d'instrument sur 9 mois : de 100€ à 160€ *
- Location d'instrument sur 12 mois : de 140€ à 210€ *
- Licence (s'adresse aux étudiants en Lettres et Arts Vivants, Théâtre en partenariat avec CY Université) : 263€
- Dispositif KICK : accompagnement de projets CRR/Le Forum (s'adresse aux artistes émergents qui souhaitent se professionnaliser) : 86€
- Pratique chorale ou orchestrale (s'adresse à tous les élèves et étudiants qui ne pratiquent qu'une seule discipline collective) : 86€
- Discipline seule (culture musicale, FM) : 162€
- Choristes Choeur Campus : 30€
- Droits d'inscription à l'examen d'admission au CPES : 32€
- Stages organisés par le CRR : 32€

* En fonction du quotient familial

Pour les résidents hors agglomération de Cergy-

Pontoise

- Eveil - Initiation (musique-danse-théâtre) : de 197€ à 503€ *
- Cycle 1 - Cycle 2 (parcours adulte et parcours accompagné) : de 460€ à 1 137€ *
- Cycle 3 (parcours amateur et cycle d'orientation professionnelle) - Cycle d'enseignement préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES) : de 657€ à 1 641€ *
- Discipline supplémentaire : de 150€ à 200€ *
- Location d'instrument sur 9 mois : de 120€ à 180€ *
- Location d'instrument sur 12 mois : de 160€ à 230€ *
- Licence (s'adresse aux étudiants en Lettres et Arts Vivants, Théâtre en partenariat avec CY Université) : 263€
- Dispositif KICK : accompagnement de projets CRR/Le Forum (s'adresse aux artistes émergents qui souhaitent se professionnaliser) : 86€
- Pratique chorale ou orchestrale (s'adresse à tous les élèves et étudiants qui ne pratiquent qu'une seule discipline collective) : 95€
- Discipline seule (culture musicale, FM) : 170€
- Choristes Choeur Campus : 50€
- Droits d'inscription à l'examen d'admission au CPES : 32€
- Stages organisés par le CRR : 37€

* En fonction du quotient familial

Calcul du quotient familial du conservatoire

Pour l'année scolaire 2025/2026, le quotient familial est calculé à partir du revenu fiscal de référence et du nombre de parts fiscales figurant sur l'avis d'imposition 2025 (revenus 2024) comme suit :

Quotient familial conservatoire = (Revenu fiscal de référence / 12) / Nombre de parts fiscales

Consulter la grille détaillée des tarifs et le règlement tarifaire adopté par le conseil communautaire du 3 juin 2025 (PDF)

Utiliser le simulateur de calcul pour connaître mon tarif

Exonération des frais d'inscription

- Choristes du Choeur Campus (uniquement pour les étudiants de CY Cergy Paris Université)
- Pratique orchestrale au conservatoire si l'instrumentiste est inscrit dans une école de musique de l'agglomération
- Collégiens des classes orchestre de l'agglomération
- Classes à horaires aménagés (CHAMusique, CHADanse, CHAVocale), hors discipline supplémentaire
- Cycle 2 de musiques actuelles (MAC2) dans le cadre d'une double inscription conservatoire et écoles municipales de musique de Cergy, Osny, Vauréal, aux conservatoires de Taverny, du Vexin
- Licence (s'adresse aux étudiants boursiers en Lettres et Arts Vivant Théâtre en partenariat avec CY Université)

Modalités de réglement

Les frais d'inscription font l'objet de deux facturations dématérialisées semestrielles :

- Fin septembre

- Fin janvier

Ces frais peuvent être réglés :

- En ligne dans l'espace personnel Extranet (mode de paiement à prioriser)
- Par chèque : le règlement des frais d'inscription et des locations d'instrument doit être distinct
- Par carte bancaire sur place
- En espèce

Les élèves de 18 ans peuvent utiliser tout ou partie de leur Pass Culture afin de bénéficier d'une réduction sur leurs droits de scolarité. Voir modalités sur le site https://pass.culture.fr/

Pour les frais de location d'instrument, le paiement peut s'effectuer en une fois ou par trimestre.

ALLER PLUS LOIN

SUR LE SITE

- Enseignements

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE
Parvis de la Préfecture - CS 80309
95027 Cergy-Pontoise Cedex
01 34 41 42 53